

Daniela DINC ,
Mihaela POPESCU
(Université de Craiova)

Deux langues romanes en contact: le roumain et le français

Abstract: The present study is based on the research results within the FROMISEM project which approaches the topic of French lexical borrowings in Romanian from different points of view: the importance of the process, stages of entering, the domains in which they manifest, problems of adaptation and integration, types of etymology and, especially, their semantic characteristics. Moreover, we shall develop three of these research directions: the criteria of establishing the etymology of lexical borrowings; the dynamics of the French loans in the main specialized registers (economic, law, medical, IT etc), their adaptation to our phonological and orthographic system. In this respect, The Dictionary of the French Lexical Borrowings (DILF) represents a vast corpus of Romanian words with French etymology, comprising 30 000 of lexical entries and, also, an useful research instrument concerning the dynamics of these borrowings, their etymology and the process of their adaptation.

Keywords: *lexical borrowing, gallicism, multiple etymology, root, neonym, neologism*

Résumé: Prenant comme point de départ la présentation des principaux résultats du Projet Fromisem, projet qui se propose d'analyser les emprunts lexicaux roumains au français sous différents aspects (importance, étapes de pénétration, domaines de manifestation, problèmes d'adaptation et d'intégration, types d'étymologie et surtout, analyse sémantique), cet article se propose de développer quelques-unes de ces directions : critères pour établir l'étymologie des emprunts lexicaux, dynamique des emprunts roumains au français dans les principaux domaines (économique, juridique, médical, informatique, etc.), adaptation de ces emprunts aux systèmes orthographique et phonétique du roumain. Dans ce contexte, le *Dic ionarul de împrumuturi lexicale din limba francez* (DILF) représente un corpus de grandes dimensions de mots roumains à étymon français, presque 30000 entrées lexicales, et un instrument de travail pour tous ceux qui s'intéressent à leur évolution, à leur étymologie et à leur adaptation en roumain.

Mots-clés: *emprunt lexical, gallicisme, étymologie multiple, étymon, néonyme, néologisme*

1. Introduction

Prenant comme point de départ le contact de deux langues romanes, le français et le roumain, notre contribution propose une réflexion théorique sur le concept d'emprunt lexical, défini comme « une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté » (Deroy, 1956 : 18) pour remplir ses lacunes lexicales. L'emprunt lexical est favorisé par des facteurs extralinguistiques entre deux ou plusieurs communautés, tels que le voisinage, les rapports économiques, politiques et culturels. Il représente un procédé externe d'enrichissement d'une langue et témoigne à la fois de l'évolution d'une société et de son ouverture aux nouveaux défis et tendances.

À partir de la fin du XVIIIe siècle, le roumain a subi un processus de néologisation massive, renforcé surtout au XIXe siècle et poursuivi pendant la première moitié du XXe siècle, mais qui s'est manifesté différemment d'une province à l'autre. Ce mouvement culturel et linguistique est devenu tellement fort qu'il a modifié la physionomie du roumain et surtout la structure de son vocabulaire (Cora, 2006: 1728).

Dans le cadre du projet de recherche *Typologie des emprunts lexicaux français en roumain. Fondements théoriques, dynamique et catégorisation sémantique* (FROMISEM), déroulé à l'Université de Craiova (2009-2011), nous avons analysé les emprunts lexicaux sous les aspects suivants : (a) la définition des concepts opérationnels mobilisés dans la recherche (*emprunt, gallicisme, néologie, néologisme, néonyme, étymologie multiple*, etc.), (b) les problèmes étymologiques et (c) l'analyse sémantique comparative des mots roumains et de leur étymon français en vue de l'élaboration d'une typologie sémantique des emprunts français en roumain.

Un objectif majeur de notre recherche a été également celui de la constitution d'un corpus général des gallicismes du roumain (pour employer la terminologie proposée par A. Thibault 2004, 2009). À partir du

Dic ionarul explicativ al limbii române (DEX), nous avons constitué un corpus-registre *Dic ionar de împrumuturi lexicale din francez (DILF)*, qui nous a permis de faire une statistique sur le pourcentage des mots à étymon français dans le lexique roumain ainsi qu'une typologie sémantique des gallicismes du roumain. En même temps, ce corpus-registre pourrait constituer une source pour l'analyse de l'étymologie et de l'adaptation des mots français en roumain.

Sans prétendre à l'exhaustivité, cette recherche a ouvert d'autres pistes dans les domaines de la lexicologie et de la lexicographie romanes, tels que l'étude des emprunts du point de vue étymologique, la dynamique des emprunts dans les principaux domaines de manifestation (vocabulaire général vs. vocabulaires spécialisés), l'adaptation des emprunts aux systèmes graphique, phonétique et morphologique de la langue roumaine, etc. Dans cet article, nous voulons faire quelques remarques concernant ces derniers aspects afin d'envisager une analyse beaucoup plus détaillée consacrée surtout à l'étymologie et à l'adaptation des gallicismes du roumain.

2. Aspects étymologiques

La direction qui s'est occupée de l'étymologie des gallicismes du roumain a dû tenir compte de plusieurs critères, dont les plus importants sont les suivants: la première attestation, l'analyse des lexèmes correspondants des autres langues envisagées comme sources potentielles d'emprunt, les variations diachroniques, diastratiques, diaphasiques de la langue source ainsi que celles de la langue cible, et la recherche de la filière, c'est-à-dire, de la voie de pénétration. La prise en compte de tous ces facteurs nous a conduit à la catégorisation suivante, opérée sur le corpus *DILF*:

- a. mots à *étymologie unique* ;
- b. mots à *étymologie multiple*¹ - mots dont la filière de pénétration peut être due non seulement au français, mais aussi à d'autres langues où circule le même néologisme²;

Dans le cas des mots à *étymologie unique*, les dictionnaires roumains indiquent comme origine exclusivement un mot français, hypothèse renforcée par l'aspect *phonétique*, plus ou moins adapté au roumain³, le sens spécifique pour le français, la date de pénétration et / ou l'auteur dont provient la première attestation. À en juger d'après le corpus que nous avons élaboré jusqu'à présent, la plupart des mots font partie de cette première catégorie d'étymologies, c'est-à-dire ils sont des emprunts pénétrés en roumain directement du français. Font partie de cette catégorie: *fabricant*, - du fr. *fabricant*, *a fabula* du fr. *fabuler*, *fantezie* du fr. *fantaisie*, *frenetic* du fr. *frénétique*, mais aussi *ru famat* – calque partiel du fr. *mal famé* – ou *cale ferat* – qui est un calque partiel du fr. *voie ferrée*; des emprunts plus récents qui circulent surtout dans le langage de la presse et qui ne figurent pas encore dans les dictionnaires tels : *a antama* (du fr. *entamer*), *a anvizaja* (du fr. *envisager*), *inubliabil* (du fr. *inouvable*) ont une évidente origine française.

Pour les mots à *étymologie multiple*, nous avons distingué plusieurs situations:

- a. les dictionnaires indiquent une source française, mais renvoient en même temps à une autre source possible (ex. le mot *filtru* «dispositif, appareil ou installation qui sert à débarrasser un liquide des particules solides qui s'y trouvent [...]» du fr. *filtre*, cf. it. *filtro* ; *financiar* du fr. *financier*, cf. it. *finanziario*, *rugos* (rare, médical) du fr. *rugueux*, cf. lat. *rugosus*);

- b. les dictionnaires indiquent comme étymons possibles plusieurs langues, dont le français, le latin savant, le néogrec, l'italien, l'allemand, l'anglais sont les plus fréquentes. On tiendra ici compte surtout des mots pour lesquels le français se trouve à la première ou à la seconde place (ex. *fabric* du fr. *fabrique*, rus. *fabrika*, all. *Fabrik*; *a imagina* du fr. *imaginer*, lat. *imaginare*, roz du fr. *rose*, it. *rosa*, lat. *rosa*, all. *Rose*). Nous devons

¹ D'après un célèbre article avec le même titre d'Alexandru Graur (1950 : 22-34), qui considère qu'un mot peut avoir à la fois un, deux ou bien *n* étymons possibles, surtout dans une langue comme le roumain, formée sous l'influence de nombreuses cultures étrangères.

² Les grands dictionnaires étymologiques, tel que le LEI (Max Pfister et alii, *Lessico etimologico italiano*, Wiesbaden, 1979), qui tiennent compte de la pénétration des lemmes comme néologismes dans d'autres langues, pourraient résoudre, au moins partiellement, le problème

³ Leurs signifiants se caractérisent en général par peu de changements phonétiques ou morphologiques, dus au passage du français au roumain.

préciser que cette dernière situation concerne des emprunts qui auraient pu provenir: (i) de plusieurs langues de culture simultanément ou (ii) à distance dans le temps et dans l'espace; il en va ainsi de: *renglot* [variantes: *renclod*, *ringlot*] du fr. *reine-claude*, all. *Ringlotte*, *reten ie* [variante: *reten iune*] du fr. *rétenion*, lat. *Retentio* ou bien *ciocolat* [variante: *ocolat*, *ciocolad*] de l'it. *cioccolata*, cf. le fr. *chocolat*, all. *Schokolade* – pour lesquels les variations formelles diastratiques / diatopiques sont indispensables pour indiquer leur étymologie. Les cas discutés sous (a) et (b) explicitent le concept linguistique d'*étymologie multiple externe*.

Une situation spéciale est apparue dans le cas de certains lexèmes dont la forme renvoie au latin savant et dont le sens est, dans la plupart des cas, celui de termes lexicaux correspondants en français: *a reprezenta* du lat. *repraesentare*, fr. *représenter* (ex.: *représenter quelqu'un* ou *représenter un spectacle*) ou *rapid* du fr. *rapide*, lat. *rapidus* (p. ex.: *train rapide*). Malheureusement les renvois manquent souvent de support scientifique, étant fort discutables. À juste titre, Gh. Iv nescu (1980 : 671) remarque que : « les cas où l'on peut décider de la provenance d'un emprunt latino-roman sont rares. Le plus souvent, en roumain un néologisme est toujours d'origine latine ou italienne, ou d'origine latine, italienne et française, ou d'origine latine et française, ou bien d'origine italienne et française » (Iv nescu, 1980 : 671).

Dans la catégorie des emprunts à étymologie multiple, nous avons également trouvé des lexèmes dont une seule acception était d'origine française. Ainsi *foaie*, *foi*, s.f. «feuille» est un mot hérité du latin, comme dans la plupart des langues romanes. Un des sens du mot roumain est pourtant probablement un emprunt au français. Il s'agit de l'acception culinaire de *foaie*, d'après le fr. «feuille [de pâte]». De même, *raion* – « 1. (entre 1945-1989) unité administrative d'un territoire ; 2. partie d'un magasin où l'on expose le même type de marchandises » - a deux sens dont le second est un emprunt au français *rayon.c*.

Nous donnons le nom d'*étymologie multiple indirecte* aux mots dont l'origine n'est pas française, mais qui ont pénétré en roumain par filière française. Ainsi, le mot roumain *interviu* est entré en roumain par l'intermédiaire du français, où, à son tour, il vient de l'anglais. Pourtant l'origine du mot anglais *interview* se trouve dans l'ancien français (cf. *TLFi*, s.v.). Quant à *fandango*, mot espagnol, il est entré d'abord en français et plus tard en roumain. Il s'agit de mots qui désignent généralement des objets ou des concepts directement liés à certaines cultures et civilisations (v. aussi Iliescu, 2007 : 133; Cost chescu *et alii*, 2011 : 117). d. Il y a aussi des mots à *étymologie multiple interne* ou à *étymologie multiple mixte / combinée* (Sala, 1999 : 67); il s'agit:

- soit de mots qui « proviennent de deux ou plusieurs mots base qui appartiennent à la même famille lexicale » (Hristea, 1973 : 4), tels : *a recepta*, (est un) dérivé régressif de plusieurs mots base: *receptor*, *receptiv*, *recep ie*;

- soit de mots qui ont une double étymologie (externe et interne à la fois), tels : *revoltat* participe passé de *a revolta* ou bien du fr. *révolté*, etc. À ce point, les lexicographes peuvent indiquer pour étymon une forme inexistante dans le français parlé en France, auquel cas il faut prendre en charge toutes les variations diachroniques, diastratiques, diaphasiques de la langue source, dans notre cas surtout le français parlé en Belgique ou en Suisse où l'on a trouvé quelques correspondances exactes pour certains mots roumains faussement interprétés auparavant (Avram, 1982 : 258-259). Tel est le cas des mots : *conspirativ* « qui appartient à une conspiration, illégal » (de *conspira* + suff. *-ativ*, cf. all. *konspirativ*, rus. *Konspirativnâi*, *dedica ie* « un petit texte adressé à quelqu'un sur un livre, sur un album, etc. » (du lat. *dedicatio*, *-onis*, it. *dedicazione*). Le français ne dispose que de *dédicace*.

Pour ce qui est de l'étymologie multiple, la première position parmi les langues source, abstraction faite du français, est occupée par le latin, la deuxième – par l'italien, et, enfin, la troisième revient à l'anglais. Il y a peu de situations où l'étymologie française est en alternative avec des langues non romanes. Il s'agit dans ce cas du néogrec, de l'allemand, du russe et, enfin, de l'anglais qui, surtout ce dernier temps, est, d'un point de vue lexical, assez « romanisé ».

3. Domaines de manifestation des gallicismes en roumain

Un autre aspect important que nous avons mis en évidence dans notre étude porte sur les domaines de manifestation des emprunts lexicaux. Les rapports existant entre néologie et langues de spécialité sont très étroits, car les nouvelles créations lexicales surgissent avec les nouveaux produits et les nouveaux concepts scientifiques, techniques et technologiques. Pour faire la différence entre les deux domaines envisagés, lexique

général vs. lexique de spécialité, les spécialistes utilisent le terme de *néonyme* pour l'unité lexicale spécialisée et celui de *néologisme*, qui désigne l'unité lexicale de la langue générale.

Le corpus que nous avons constitué (*DILF*) inclut 39% des mots recensés dans le *DEX*, ce qui veut dire que les mots d'origine française ont pénétré massivement en roumain jusqu'à la moitié du XXe siècle, date de la constitution du lexique moderne de la langue roumaine. À partir de ce corpus-registre, nous avons pu faire notre propre statistique sur les mots appartenant à quelques domaines de spécialités: 1135 médecine, 244 physique, 148 sciences juridiques, 89 mathématiques, 5 archéologie. Les termes médicaux occupent la première place et témoignent de l'influence de la médecine française sur la constitution d'une terminologie médicale en roumain.

En fait, par rapport aux langages économique et informatique, plus réceptifs à l'influence anglaise, les terminologies médicale, juridique et philosophique s'avèrent beaucoup plus conservatrices en roumain. Selon cette même statistique, la contribution du français à la modernisation du vocabulaire roumain et à la formation d'un langage médical est incontestable. Le domaine de la médecine, situé sous le signe des Lumières, était très bien représenté en Transylvanie au XVIIIe siècle. Les premiers textes médicaux roumains du XVIIIe siècle sont des traductions d'après des études hongroises et allemandes. Du point de vue de l'adaptation, la terminologie de la médecine reproduit en roumain la variante écrite de l'étymon français.

Pour ce qui est de l'importance des emprunts juridiques français, on peut affirmer qu'après 1830, la principale source de modernisation du lexique juridique est constituée par les emprunts néologiques latino-romans (*cod, dosar, ordonan, senten*), qui éliminent progressivement les vieux emprunts. La France a représenté le modèle d'une législation démocrate et d'une organisation moderne, auxquelles s'est ajouté son prestige intellectuel et culturel. Le Code civil roumain (1865) a pris comme modèle le Code Napoléon (1804), et la Constitution roumaine s'est inspirée de la Constitution française. Depuis cette période, la quantité des termes juridiques d'origine latino-romane a augmenté d'une manière impressionnante, conférant un aspect moderne au style juridico-administratif du roumain.

4. L'adaptation et l'intégration des emprunts lexicaux français en roumain

Pour analyser la manière dont le roumain a emprunté les mots français, en les adaptant à son système phonétique et orthographique, nous avons utilisé comme corpus les termes juridiques identifiés dans le *DILF*, environ 118 termes, qui illustrent l'état actuel de l'adaptation de ces termes en roumain. L'influence française sur le lexique juridique roumain peut être envisagée comme une adaptation des notions et des réalités juridiques françaises à la culture roumaine par l'intermédiaire de la langue. Il s'agit d'une importation de termes juridiques par nécessité dénominative. L'insertion des termes néologiques s'est réalisée en étapes, au niveau des concepts et de la langue.

En ce qui concerne les problèmes d'adaptation, on sait que les néologismes doivent respecter les normes morphosyntaxiques et phonologiques de la langue dans laquelle ils vont fonctionner, car une nouvelle unité lexicale se construit toujours en partant d'une forme déjà existante et avec des éléments et des stratégies de formation appartenant au système de la langue cible. Néanmoins, son intégration dans la langue cible ne se produit pas sans poser des problèmes, dont, en particulier, des problèmes d'ordre sociolinguistique, tels les différences de statut axiologique entre les langues (cf. Arrivé et al., 1986 : 244-252), l'intégration (phonologique, orthographique, morphosyntaxique, sémantique) de l'unité empruntée dans la structure de la langue cible, l'établissement correct de l'étymologie du mot emprunté, etc.

Selon le degré d'intégration de l'emprunt dans la langue cible, Deroy (1956: 215-234) distingue deux sous-classes : (a) *emprunt total* dans le cas des emprunts proprement dits, désormais naturalisés et adaptés au système de la langue cible; (b) *emprunt partiel* dans le cas des *pérégrinismes* et des *xénismes*, ressentis comme étrangers, puisqu'ils gardent leur forme d'origine. Si les emprunts lexicaux intégrés montrent une forme graphique et/ou phonique adaptée au système de la langue-cible, les *xénismes* sont des emprunts qui gardent la forme d'origine et/ou qui essaient de reproduire la prononciation étrangère, malgré une certaine interférence phonétique. Selon Kocourek (1982: 133), les *pérégrinismes* sont des mots voyageurs ou migrants considérés, du point de vue linguistique, comme occupant une place hypothétique au sein du système susceptible de les adopter. Dimitrescu (1994) identifie cette dernière catégorie avec les *fran uzisme* et donne comme exemples: *boutique* (avec sa variante *butic*), *milieu*, *grand-guignol*, *cache-radiator*, *coupé*, *voyeur*, *voyeurisme*, *café-concert*, *policier*, *café*, *frappé*, *clou*.

On outre, si l'on veut trouver des points communs et divergents entre les *xénismes* et les *pérégrinismes*, on dira que les premiers sont dus à des contacts culturels et sont le résultat d'une attitude cosmopolite des locuteurs, qui veulent utiliser des mots étrangers pour la couleur locale, alors que les *pérégrinismes* apparaissent comme des éléments ayant une utilisation assez restreinte, des mots à la mode, ayant donc un caractère temporaire. Deroy soutient que: « le pérégrinisme appartient souvent à la langue cultivée, savante, écrite », pour annoncer un peu plus loin que « le pérégrinisme appartient souvent aux langues spéciales » (Deroy, 1956: 224).

4.1. L'adaptation phonétique et graphique des termes juridiques français en roumain

Les difficultés d'adaptation de certains mots sont dues à des différences majeures d'ordre phonétique entre les deux langues. En effet, le français et le roumain ont des systèmes phonétiques et orthographiques assez différents.

Nous explicitons dans ce qui suit la manière dont ce décalage a été résolu:

4.1.1. La terminologie juridique reproduit en roumain la variante écrite de l'étymon français: fr. *agnat* > roum. *agnat*, fr. *dol* > roum. *dol*, fr. *considèrent* > roum. *considerent*, fr. *pertinent* > roum. *pertinent*, fr. *criminologie* > roum. *criminologie*, fr. *incident* > roum. *incident*, fr. *mandat* > roum. *mandat*, fr. *fideicomis* > roum. *fideicomis*, etc.

D'autre part, nous précisons qu'il y a des termes juridiques qui ont été adaptés selon la forme orale du français: fr. *casier* > roum. *cazier*, fr. *enquête* > roum. *anchet*, fr. *réplique* > roum. *reptic*, etc.

D'autres termes combinent partiellement la forme écrite et la forme orale: fr. *appel* > roum. *apel*, fr. *plaidoirie* > roum. *pledoarie*, fr. *cohabitant* > roum. *coabitant*, fr. *comission* > roum. *comision*, fr. *appelant* > roum. *apelant*, fr. *recours* > roum. *recurs*, etc.

Les consonnes finales non prononcées en français subissent un traitement différent selon la voie, orale ou écrite, par laquelle le mot pénètre dans la langue cible. Dans les exemples cités ci-dessus, comme les emprunts ont reproduit soit la forme écrite soit la forme orale, ou bien les deux à la fois, les consonnes finales ont été maintenues en roumain.

Les verbes du premier groupe, en *-er*, ont pris en roumain les formes de la première conjugaison, la plus productive d'ailleurs; ce phénomène est valable d'ailleurs pour la majorité des verbes empruntés au français: fr. *désister* > roum. *desista*, fr. *perimer* > roum. *perima*, fr. *audier* > roum. *audia*, fr. *stipuler* > roum. *stipula*, fr. *intenter* > roum. *intenta*, fr. *invalider* > roum. *invalida*.

4.1.2. Au contact de la langue cible, l'emprunt est assimilé au système de prononciation de celle-ci, surtout si le mot contient des phonèmes qui ne s'y retrouvent pas. Le problème des phonèmes inconnus peut être résolu, selon Deroy (1956: 245-249), de deux manières: élimination ou substitution par des phonèmes similaires. Par conséquent, les voyelles françaises qui n'ont pas de correspondants en roumain sont rendues par les sons les plus proches par les locuteurs roumains.

Le *-e* muet enregistre deux cas d'adaptation. Le premier, le plus répandu, est celui de la disparition totale en roumain (fr. *cessionale* > roum. *concesional*, fr. *incessible* > roum. *incesibil*, fr. *indemne* > roum. *indemn*, fr. *indisponible* > roum. *indisponibil*).

Le second consiste dans une adaptation du *e* muet au système roumain sous plusieurs formes: une voyelle qui n'existe pas en français (*-*), mais qui est très proche en ce qui concerne le degré de fermeture: fr. *antichrèse* > roum. *antihrez*, fr. *crime* > roum. *crim*, fr. *récidive* > roum. *recidiv*, fr. *récréance* > roum. *recrean*, fr. *litispendance* > roum. *litispenden*; *-iu* peut également substituer le *e* muet - fr. *priviège* > roum. *privilegiu*, fr. *interrogatoire* > roum. *interogatoriu*), alors que *-u* vient naturellement en roumain après une *mutta cum liquida*: fr. *séquestre* > roum. *sechestr*.

Les mots à finale *-eur* (provenant d'un suffixe nominal agentif latin) sont adaptés en roumain par *-or*: fr. *successeur* > roum. *sucesor*, fr. *détenteur* > roum. *detentor*, fr. *crédeur* > roum. *creditor*, fr. *débiteur* > roum. *debitor*.

4.1.3. Les finales (consonnes, voyelles nasales) subissent aussi des modifications en roumain:

(a) la sonorisation des sourdes finales: *-if* > *-iv*: fr. *dolosif* > roum. *dolosiv*, fr. *infirmitif* > roum. *infirmitiv*, fr. *prorogatif* > roum. *prorogativ*, fr. *retrocessif* > roum. *retrocesiv*, fr. *afflictif* > roum. *aflictiv*, fr. *suspensif* > roum. *suspensiv*, fr. *préventif* > roum. *preventiv*;

(b) dénasalisation de la voyelle finale:

- ation > - a ie : fr. *habitation* > roum. *abita ie*, fr. *cohabitation* > roum. *coabita ie*, fr. *subrogation* > roum. *subroga ie*, fr. *alégation* > roum. *alega ie*, fr. *novation* > roum. *nova ie*, fr. *promulgation* > roum. *promulga ie* ;
 - tion > - ie : fr. *condition* > roum. *condi ie*, fr. *instruction* > roum. *instruc ie*, fr. *convention* > roum. *conven ie*, fr. *intention* > roum. *inten ie*, fr. *location* > roum. *loca ie*, fr. *mutation* > roum. *muta ie*, fr. *réention* > roum. *reten ie*, fr. *résolution* > roum. *rezolu ie* ;

- ion > - iune : fr. *indivision* > roum. *indiviziune*, fr. *réclusion* > roum. *recluziune*, fr. *réversion* > roum. *reversiune*, fr. *usucapion* > roum. *uzucapiune*, fr. *rescision* > roum. *resciziun*.

Nous avons recensé des emprunts en - tion qui ont gardé leur forme archaïque: fr. *probation* > roum. *proba iune*, fr. *reconvention* > roum. *reconven iune*, fr. *péremption* > roum. *peremp iune*, fr. *interlocution* > roum. *interlocu iune* (cu var. *interlocu ie*), fr. *éviction* > roum. *evic iune*.

À cela s'ajoutent des mots du vocabulaire général qui ont enregistré une phase de transition archaïque, mais qui enregistrent maintenant une forme adaptée au roumain, sous l'influence russe : fr. *amélioration* > roum. *ameliora iune* > roum. *ameliora ie*, fr. *capitulation* > roum. *capitula iune* > roum. *capitula ie*, fr. *complication* > roum. *complica iune* > roum. *complica ie*, fr. *congratulation* > roum. *congratula iune* > roum. *congratula ie*, etc.

(c). adaptation d'après le modèle latin : - ité > - itate : fr. *imputabilité* > roum. *imputabilitate*, fr. *inaccessibilité* > roum. *inacesibilitate*, fr. *officialité* > roum. *oficialitate*, fr. *paternité* > roum. *paternitate*, fr. *invalidité* > roum. *invaliditate*.

(d). le groupe consonantique «mutta cum liquida» est mouillé : - able > - abil: fr. *alienable* > roum. *alienabil*, fr. *consomptible* > roum. *consumptibil*, fr. *inaccessible* > roum. *inacesibil*, fr. *insaisissable* > roum. *inesizabil*, fr. *prescriptible* > roum. *prescriptibil*, fr. *fongible* > roum. *fungibil*, fr. *amiable* > roum. *amiabil*.

(e). monophthongaison et évolution du - e muet (voir supra 4.1.2) : - oire > - oriu : fr. *aléatoire* > roum. *aleatoriu*, fr. *commissaire* > roum. *comisoriu*, fr. *exécutoire* > roum. *executoriu*, fr. *résolutoire* > roum. *rezolutoriu*, fr. *rescisoire* > roum. *rescizoriu*, fr. *réhibitoire* > roum. *redhibitoriu*, fr. *récursoire* > roum. *recursoriu*.

4.2. Compte tenu de toutes ces modifications, on pourrait affirmer que les néonymes juridiques font preuve d'un degré d'adaptation élevé, ce qui veut dire que, d'une part, les dictionnaires n'enregistrent pas de variantes formelles et que, d'autre part, il y a eu une adaptation presque totale des termes juridiques français en roumain grâce à leur fréquence et à leur utilisation en langue roumaine. En outre, les termes analysés sont entrés par voie écrite, ce qui veut dire que le traducteur a essayé de trouver un équivalent adapté à la langue-cible, d'autant plus que le terme était destiné à désigner un concept ou une réalité juridique à long terme.

Cependant, l'étymologie multiple des termes empruntés de même que l'influence des langues voisines, le russe en espèce, expliquent l'existence des doublets qui se sont maintenus dans la langue pour une assez longue période et que le DEX mentionne entre parenthèses en tant que variante pour le terme utilisé actuellement en langue juridique: fr. *séquestre* > roum. *sechestr* (var. *sequestre*), fr. *réclamation* > roum. *reclama ie* (var. *reclama iune*), fr. *interdiction* > roum. *interdic ie* (var. *interdic iune*), fr. *pétition* > roum. *peti ie* (var. *peti iune*).

5. En guise de conclusion

L'emprunt lexical est un domaine de recherche qui soulève encore maintes interrogations dont les réponses tardent parfois à venir. La démarche la plus difficile reste la constitution d'un corpus et la définition d'une méthode de recherche pour ce vaste domaine lexical. Suite à notre approche des trois volets envisagés, qui nous a permis de mettre en évidence la dynamique du fonds lexical roumain, surtout dans le domaine juridique, nous avons fait les constatations suivantes:

(a) La définition étymologique des gallicismes du roumain représente encore un problème extrêmement compliqué. Dans les cas où la source immédiate d'un emprunt reste ambiguë ou lorsqu'il est possible, en principe, qu'un néologisme provienne au moins par deux filières, il s'agit de *l'étymologie multiple*. Appliquée au langage spécialisé (dans notre cas, juridique), cette grille d'analyse pourrait nous apporter des données importantes surtout pour ce qui est de l'attestation ou de la voie de pénétration des néonymes (v. aussi Sâmbrian, 2011).

(b) le *DILF* pourrait constituer un corpus-registre pour faire des statistiques concernant le pourcentage des gallicismes du roumain, dans le langage usuel ou dans les domaines spécialisés.

(c) la différence assez grande entre le phonétisme français et celui du roumain a conduit à une adaptation graphique et/ou phonique quasi générale des emprunts juridiques français (pénétrés surtout par voie culte, écrite) à la phonétique roumaine.

Bibliographie

- Arrivé, Michel / Gadet, Françoise / Galmiche, Michel, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1986.
- Avram, Mioara, *Contacte între română și alte limbi romanice*, in *Studii și cercetări lingvistice*, XXXIII, 3, 1982, p. 253-259.
- Butiurc, Doina, 2007, *De la quête identitaire à la super-couche linguistique européenne dans les langues nationales (avec application à la langue roumaine)*, in *Analele Universității din Craiova, Seria Limbaje și literaturi române*, nr. 1-2, p. 93-103.
- Constantinescu, Simona, *Presa scrisă actuală și neologisme*, in *Studii și cercetări lingvistice*, LVI, 1-2, 2005, p. 57-70.
- Costăchescu, Adriana / Dincă, Daniela / Dragoste, Ramona / Iliescu, Maria / Popescu, Mihaela / Scurtu, Gabriela, *Typologie des emprunts lexicaux français en roumain. Fondements théoriques, dynamique et catégorisation sémantique (FROMISEM)*, Craiova, Editura Universitaria, 2011, 255 p.
- Deroy, Louis, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles lettres, 1956.
- Dimitrescu, Florica, *Dinamica lexicului limbii române*, București, Logos, 1994.
- Graur, Alexandru, *Etimologia multiplă*, in *Studii și cercetări lingvistice* I, 1, 1950, p. 2-34.
- Hristea, Theodor, *Criterii de determinare a formei interne de împrumuturi*, in *Analele Universității București. Limba și literatura română*, XXII, 1, 1973, p. 143-155.
- Hristea, Theodor, *Împrumuturi și creații lexicale neologice în limba română*, in *Limba română*, XXI, 3, 1972, p. 185-199.
- Iliescu et alii, *Actele du Colloque international Les emprunts lexicaux au français dans les langues européennes*, Craiova, du 10-12 novembre 2011, Craiova, Editura Universitaria, 2011.
- Iliescu, Maria, *Je sème à tout vent*, in *L'Art de la Philologie. Mélanges en l'honneur de Leena Lofstedt. Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki*, LXX, Helsinki, 2007, p. 131-136.
- Ivănescu, George, *Istoria limbii române*, Iași, Junimea, 1950.
- Kocourek, Rostislav, *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden, Oscar Brandstetter Verlag, 1982.
- Madinier, Bénédicte, *Des mots pour aujourd'hui*, in *Studii și cercetări lingvistice*, LVI, 1-2, 2005, p. 151-157.
- Pruvost, Jean / Sablayrolles, Jean-François, *Les néologismes*, Paris, PUF, 2003.
- Reinheimer Ripeanu, Sanda, *Les emprunts latins dans les langues romanes*, Editura Universității din București, 2004.
- Sablayrolles, Jean-François, *La néologie en français contemporain*, Paris, Champion, 2000.
- Sala, Marius, *Introducere în etimologia limbii române*, București, Editura Univers Enciclopedic, 1999.
- Sâmbrian, Teodor, *Mots roumains d'étymologie française dans un commentaire publié en 1873 sur le Code civil, que l'on ne retrouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie roumaine (MDA)*, in *Analele Universității din Craiova, Seria Limbaje și literaturi române*, 2011, p. 235-255.
- Stoichiou Ichim, Adriana, *Vocabularul limbii române actuale : dinamic, influențe, creativitate*, București, BIC ALL, 2005.
- Stoichiou Ichim, Adriana, *Semiotica discursului juridic*, Editura Universității din București, 2001.
- Terbănescu, Andra, *Neologisme*, in *Limba și literatura română*, 14, 2, 1985, p. 8-12.
- Terbănescu, Andra, *Contacts linguistiques intraromans : roman et roumain*, in *RDG*, tome 2, 2006, 1726-1736.
- Teleoacă, Dana-Luminița, *Neologisme în presa scrisă actuală din România*, in *Studii și cercetări lingvistice*, LVI, 1-2, 2005, p. 239-250.
- Thibault, André, *Évolutions sémantiques et emprunts : le cas des gallicismes de l'espagnol*, in : Lebsanft, Franz / Gleßgen, Martin-D. (ed.), *Historische Semantik in den romanischen Sprachen*, Tübingen, Niemeyer, 2004, 103-119.
- Thibault, André (ed.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*, Paris, L'Harmattan, 2009.

DICTIONNAIRES

- CDER = Ciorănescu, A., *Dicționarul etimologic al limbii române*, 2^o ediție, București, Saeculum I.O., 2007.
- DCR = Dimitrescu, Florica, *Dicționar de cuvinte recente*, București, Editura Albatros, 1982.
- DEX = *Dicționarul explicativ al limbii române*, ed. a 2-a, București, Univers Enciclopedic, 1998.
- DILF = Costăchescu, Adriana / Dincă, Daniela / Dragoste, Ramona / Popescu, Mihaela / Scurtu, Gabriela, *Dicționar de împrumuturi lexicale din limba franceză*. Craiova, Editura Universitaria, 2009.
- DLRM = *Dicționarul limbii române moderne*, București, Editura Academiei, 1958.
- DOOM = Academia Română, *Dicționarul ortografic, ortoepic și morfologic al limbii române*, ed. a 2-a, București, Univers Enciclopedic, 2005.
- VRLR = Sala, Marius (coord.), *Vocabularul reprezentativ al limbilor romanice*, București, Editura Enciclopedic, 1988.
- TLFi = *Trésor de la Langue Française Informatisé*, Centre Nationale de la Recherche Scientifique (CNRS) / Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) / Université Nancy 2, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.